



Conditions médico-légales et obstacles à la reconnaissance des maladies professionnelles: le cas des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Responsable

Ferreira Cristina (Haute Ecole de Santé de Genève)

En partenariat avec

Despland Béatrice (HESAV), Lanza Danièle (Haute Ecole de Santé de Genève) Collaborateur scientifique: Arnaud Frauenfelder (Département de sociologie, Université de Genève)

Financement

Fonds stratégiques HES-SO

Durée

Avril 2008 – août 2009

Résumé

Identifiés depuis les années 1980-90 comme l'une des principales causes des arrêts de travail et de mises en invalidité dans les pays industrialisés, les troubles musculo-squelettiques (TMS) font l'objet ces dernières années de diverses campagnes de sensibilisation et de prévention ainsi que d'une vaste littérature scientifique. Pourtant, en dépit de l'accumulation des savoirs et des enjeux qu'ils représentent dans le domaine de la santé publique, ces troubles peinent à être pleinement reconnus en Suisse comme des maladies professionnelles indemnifiables. L'analyse de cette contradiction est au cœur de ce projet de recherche.

Sur la base de documents officiels et d'entretiens exploratoires menés auprès de médecins du travail et d'infirmières d'entreprise, ce projet vise à faire un état des lieux des conditions juridiques et médicales de la reconnaissance des TMS comme maladies professionnelles. Une attention particulière sera donnée dans ce projet aux obstacles actuels à cette reconnaissance.

Finalement, les rapports des usagers au système socio-sanitaire seront saisis sous l'angle des demandes d'indemnisation qui font objet d'une expertise et d'une évaluation dans le champ judiciaire. Les arrêts judiciaires rendent compte de la rencontre entre une catégorie spécifique d'usagers (des travailleurs victimes de maladies professionnelles faiblement reconnues) et de professionnels (médecins du travail, experts médicaux, infirmières d'entreprise).

Après un état des lieux documenté de la problématique des TMS liés au travail en Suisse en tant qu'objet de politiques de prévention et de recherches scientifiques, il s'agira d'analyser l'état actuel des conditions médico-légales de reconnaissance des TMS liés au travail en tant que maladies professionnelles ainsi que d'identifier les principaux obstacles à cette reconnaissance.

Les entretiens exploratoires réalisés auprès de médecins du travail et d'infirmières d'entreprise permettront de saisir les enjeux autour de la reconnaissance des TMS comme maladies professionnelles indemnifiables ainsi que leurs mobilisations dans le cadre concret de leur pratique.
